



**BILAN DES AIDES AUX PROJETS VACANCES -
AIDES A LA PERSONNE ET AIDES D'APPUI
2022**

P. 03 **Préambule**

P. 04 **Bilan quantitatif de l'action sociale en 2022**

P. 04 **Les faits marquants de l'année 2022**

P. 06 **Bilan des Aides aux Projets Vacances – Aides à la personne 2022**

P. 07 Les chiffres clés du programme APV

P. 08 Les résultats détaillés

P. 11 Les Partenaires nationaux

P. 12 **Bilan des Aides aux Projets Vacances – Aides d'Appui 2022**

P. 13 Les chiffres clés du programme AA

P. 14 Description des partenariats

P. 16 **Annexe**

L'ANCV s'appuie sur des partenariats pour la mise en œuvre de son action sociale avec des associations, des collectivités territoriales, des organismes publics ou privés qui, par leur savoir-faire et leur proximité avec les publics bénéficiaires, sont les mieux à même de réaliser l'accompagnement humain sans lequel les projets de départ en vacances des publics les plus fragiles ne seraient pas concrétisés.

1. Les publics prioritaires de l'action sociale de l'ANCV

En 2017, le Conseil d'administration a défini les publics cibles de l'action sociale :

- Les familles, notamment monoparentales,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les seniors,
- Les aidants familiaux,
- Les jeunes adultes de plus de 16 ans.

2. Les axes prioritaires d'intervention de l'action sociale de l'ANCV

Le conseil d'administration a inscrit depuis 2017 l'intervention de l'action sociale dans 5 axes prioritaires, concourant ainsi par ses programmes aux politiques de cohésion sociale en contribuant notamment à :

- L'inclusion des personnes handicapées,
- L'insertion des publics fragiles issus des territoires en difficulté,
- L'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation d'exclusion,
- La prévention et la lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées,
- L'accompagnement de l'autonomie des jeunes adultes.

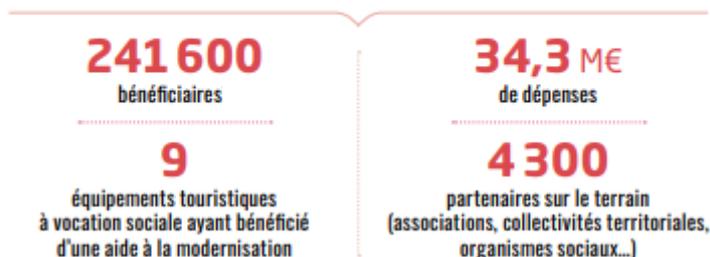
3. Une gamme de programmes d'action sociale pour contribuer aux politiques de cohésion sociale de l'Etat

L'ANCV conçoit et déploie des programmes adaptés aux attentes et contraintes des publics cible en s'intégrant, via la thématique de l'aide au départ en vacances, dans les politiques de cohésion sociale :

- Les Aides aux Projets Vacances et les Aides d'appui,
- Seniors en Vacances,
- Bourse Solidarité Vacances,
- Départ 18:25,
- Le Fonds d'expérimentation.

4- Bilan quantitatif de l'action sociale en 2022

L'aide au départ en vacances des publics fragiles



5- Les faits marquants de l'année 2022



Une reprise sensible du nombre de bénéficiaires après deux années marquées par la crise sanitaire

Le nombre global de bénéficiaires des programmes de l'action sociale dépasse le niveau de 2019 avec **317 221*** personnes aidées en 2022 (+ 30% vs 2021) dont **241 610*** départs en vacances (+ 29% vs 2021), supérieur aux prévisions 2022 du contrat d'objectifs et de performance de 10% (*estimation n'incluant pas le bilan en cours de saisie d'un partenaire, environ 5k bénéficiaires)



Départ 18:25, une notoriété désormais acquise

Le programme Départ 18 :25 connaît un faible ralentissement en 2022 lié au renouvellement du marché public en cours d'année mais qui a permis la reconduction du prestataire sélectionné en 2018. Ce sont **23 936** jeunes qui en ont bénéficié en 2022 (vs 33 114 en 2021).



Les appels à projets : innover sur des thèmes prioritaires de cohésion sociale

L'Agence s'engage, notamment au travers de son fonds d'expérimentation dédié à l'innovation sociale, dans la conception, le déploiement et la gestion d'appels à projets visant, grâce à la thématique de l'aide aux vacances, à soutenir des publics ou thématiques prioritaires des politiques de cohésion sociale. Ce sont au total 180 projets qui ont été soutenus au bénéfice de **13 730** personnes pour un montant d'aide de **2,6 M€**.



Aide aux vacances des enfants protégés :

Pour renforcer les dynamiques éducatives auprès des enfants protégés : ASE, PJJ

1 407 bénéficiaires réalisés en 2022



Elles en vacances :

Pour favoriser le départ en vacances et renforcer l'accompagnement des femmes victimes de violences

1 304 bénéficiaires réalisés en 2022



Personnes âgées dépendantes et leurs aidants :

Pour prévenir la perte d'autonomie ; lutter contre l'isolement social des seniors et favoriser le répit de leurs aidants

713 bénéficiaires réalisés en 2022



Audition par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur l'intervention de l'ANCV auprès des aidants

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale "Agir pour les aidants 2020-2022", la ministre déléguée à l'autonomie et la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées ont saisi l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) d'une mission portant sur l'évolution du cadre juridique et financier de l'offre de répit pour les aidants de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et de personnes malades. L'ANCV a présenté l'ensemble des dispositifs mis en œuvre depuis 2009 pour soutenir le répit des aidants par des séjours de vacances.



Le projet refonte des outils numériques de l'action sociale

Initié en 2020, ce projet, expérimenté en mode agile, porte sur la refonte de l'ensemble du système d'information de l'action sociale. Il est constitué de deux chantiers, une plateforme de conventionnement en ligne pour l'ensemble des programmes et d'un outil de gestion et de reporting.

BILAN DES AIDES AUX PROJETS VACANCES – AIDES A LA PERSONNE 2022



Rappel sur les Aides aux Projets vacances / Aides à la personne

Les Aides aux Projets Vacances / Aides à la personne (APV) visent à permettre le départ de personnes en situation de fragilité économique et sociale, jamais ou peu parties en vacances.

Afin de garantir sa pertinence sociale et de favoriser son développement, ce programme, mis en œuvre via un appel à projets annuel, se traduit par des **partenariats conclus entre l'ANCV et des partenaires « Tête de réseau »**.

Ces partenaires « **Tête de réseau** » assurent, dans la continuité de leur projet associatif / éducatif / social / médico-social, la conception, l'animation et la gestion de dispositifs d'aide au départ en vacances, en s'appuyant sur leur réseau de structures en contact avec des publics : les porteurs de projets.

Les « **porteurs de projets** » assurent l'accompagnement des publics dans l'organisation de leurs projets de vacances : susciter l'initiative, aider à construire le projet dans ses diverses dimensions, aider au bouclage du budget, ...

LES CHIFFRES CLES DU PROGRAMME APV EN 2022

107 542

Bénéficiaires*

22 327

Projets

43

Têtes de réseau

Plus de 2 300

Porteurs de projets

* Dont 1 905 accompagnateurs

17,39 M€

Montant attribué CV

15,40 M€

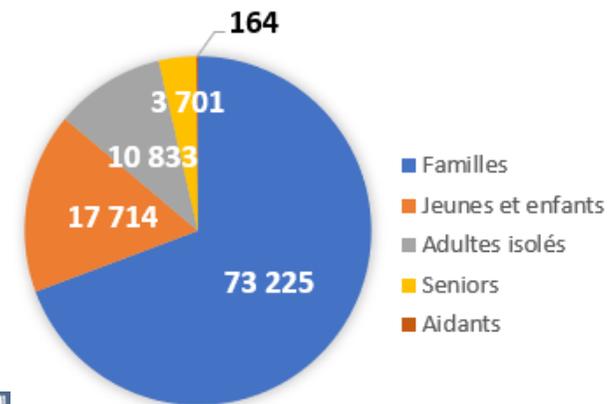
Montant utilisé CV

1,76 M€

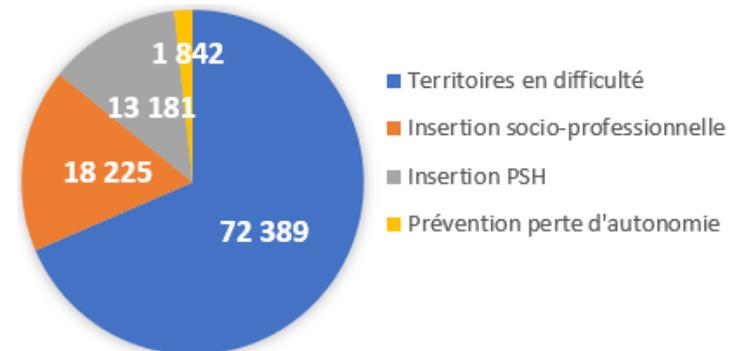
Aide Structurelle versée

819 985 journées vacances aidées par l'ANCV en 2022
8 jours de durée moyenne des séjours par bénéficiaire

Nombre bénéficiaires par public



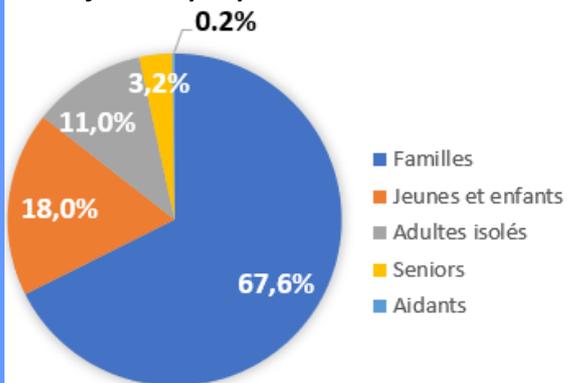
dont 14 041 personnes en situation de handicap



APV

LES BENEFICIAIRES

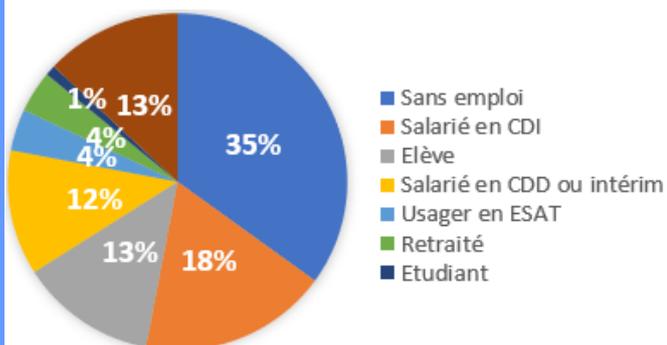
Bénéficiaires par public



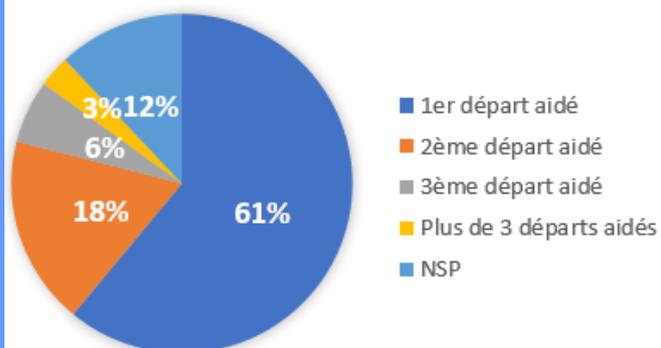
Dont 1,9 % accompagnateurs

Dont 14,4 % personnes en situation de handicap

Catégorie socio-professionnelle des bénéficiaires



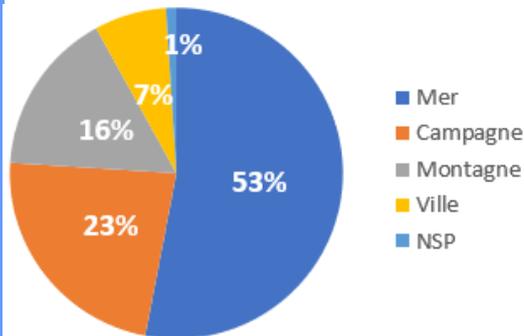
Antériorité des départs en vacances



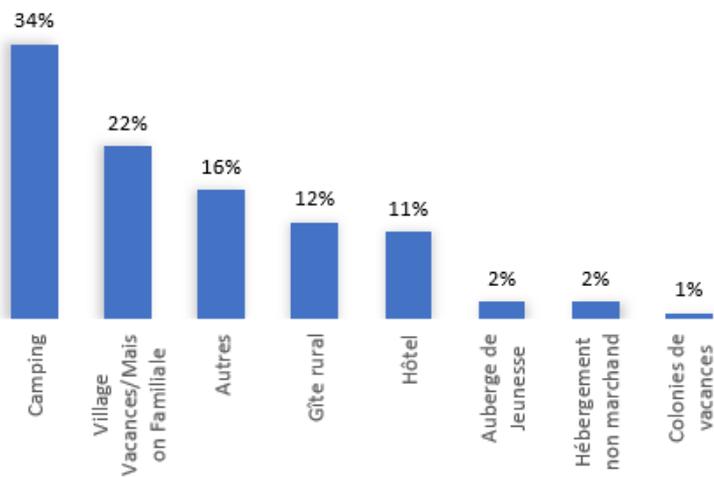
LES PROJETS

Sur un nombre total de 22 327 projets

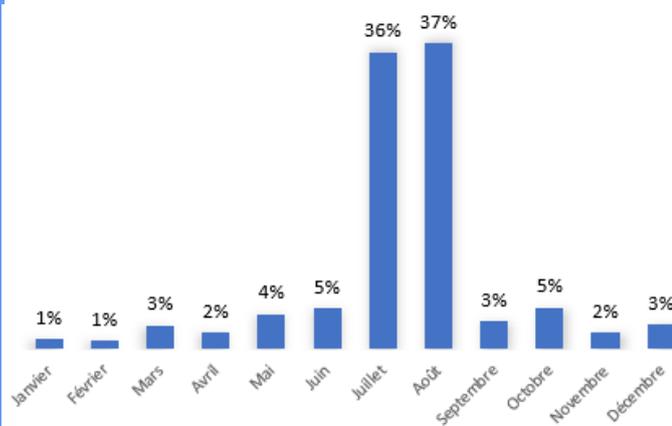
Les destinations



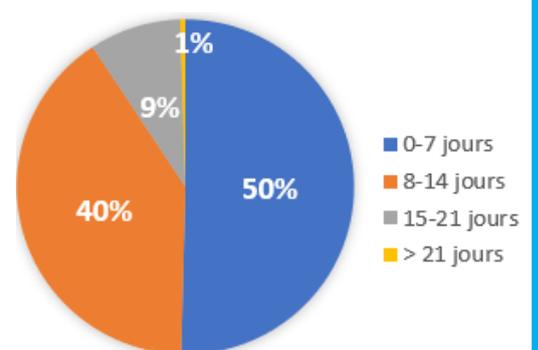
Les types d'hébergement



Périodes des séjours



Durée des séjours

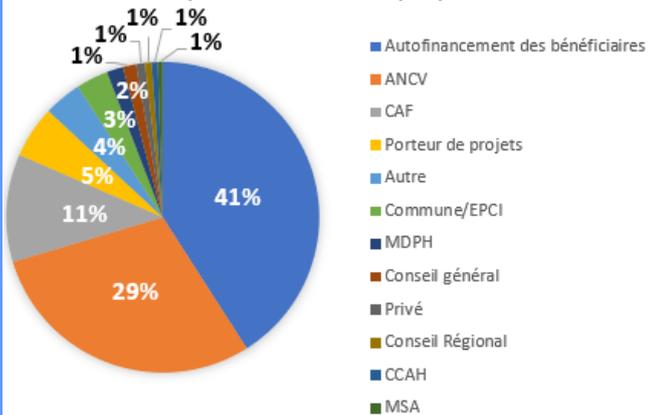


LES FINANCEMENTS DES PROJETS

Les coûts des projets

Coût moyen d'un projet par bénéficiaire	Montant moyen APV par bénéficiaire	% moyen d'APV par bénéficiaires
504,48 €	147,73 €	29,28%

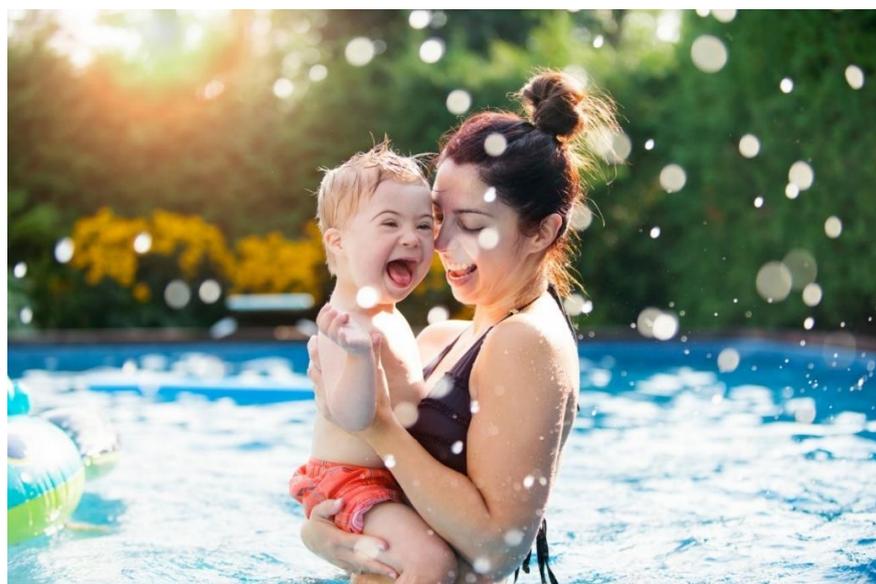
Les sources de financement des projets



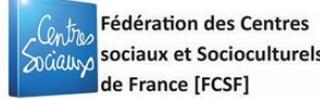
Les montants moyens



***Montant utilisé hors aide structurelle / nbre de bénéficiaires*



LES PARTENAIRES DES APV

BILAN DES AIDES AUX PROJETS VACANCES – AIDES D'APPUI 2022



Les Aides aux projets Vacances – Aides d'Appui (AA) permettent de soutenir des projets spécifiques mis en place par des organismes publics et/ou des associations :

- dont l'objectif vise à favoriser l'accès aux vacances de publics qui en sont exclus,
- qui concourent aux politiques sociales et éducatives de l'Etat,
- qui bénéficient du cofinancement d'au moins un autre bailleur et/ou des organismes demandeurs sur leurs fonds propres.

Les actions soutenues permettent :

- d'apporter un concours financier à un dispositif de soutien au départ en vacances et / ou
- de maintenir et/ou développer le service rendu aux bénéficiaires, sur le plan qualitatif ou quantitatif : information, accompagnement, montage de dispositifs d'aide, etc.

LES CHIFFRES CLES DU PROGRAMME AA EN 2022

15 747

Bénéficiaires*

14

Partenaires

1,41 M€

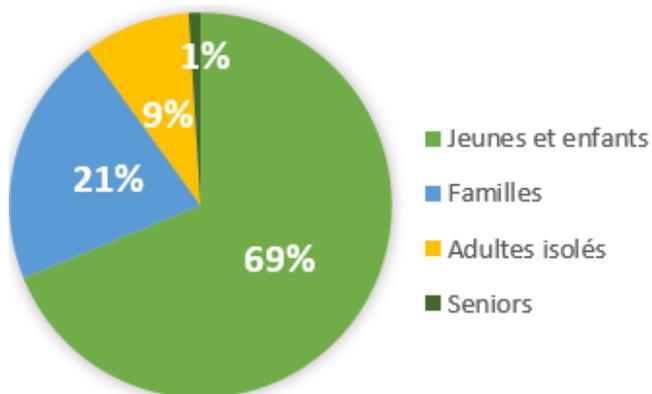
Montant attribué

1,37 M€

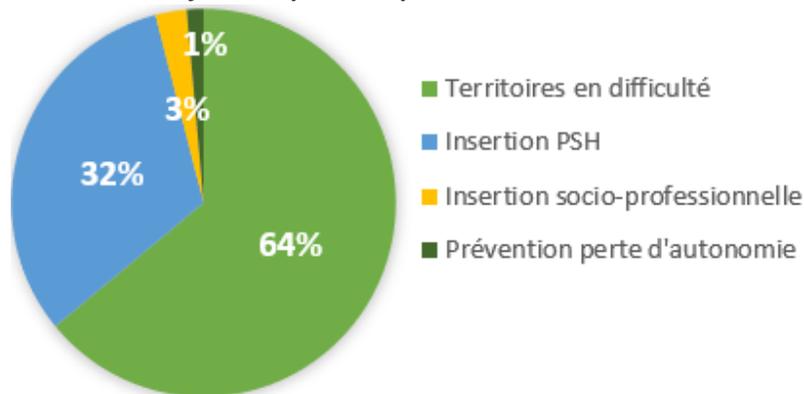
Montant utilisé

* Dont 2 232 accompagnateurs

Nombre bénéficiaires par public



Nombre bénéficiaires par axes prioritaires



dont 1 906 personnes en situation de handicap

Montant moyen par bénéficiaires



PARTENAIRE	LOGO	DESCRPTIF DU PARTENARIAT
Alefpa Sports et Jeunesse		<p>Soutenir des actions en direction des publics en difficultés sociales, et/ou en situation de handicap, accueillis au sein des établissements de l'Alefpa et des Associations partenaires. Les actions réalisées sont réunies sous forme de rencontres amicales, sportives et culturelles intitulées « Alefpiades ». L'objectif des Alefpiades est de faire vivre un projet sportif et culturel qui permette aux participants pris dans leur singularité de pouvoir progresser. Il contribue à l'égalité des chances, à l'intégration et à l'exercice de la solidarité.</p> <p style="text-align: right;">243 bénéficiaires</p>
ANCT		<p>Construire, déployer, piloter et financer un appel à projets conjoint, construit financé par l'ANCV et l'ANCT à destination des structures des QPV et territoires ruraux, en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le départ en vacances des jeunes de 16 à 25 ans qui en sont exclus, - Encourager l'implication des jeunes dans des projets à vocation socio-éducative, - Valoriser la mixité filles-garçons dans la réalisation des projets, - Renforcer les aptitudes de mobilité, notamment européenne, des jeunes. <p style="text-align: right;">2 600 bénéficiaires</p>
Association Comme Les Autres		<p>Soutenir des séjours de vacances qui s'intègrent à une dynamique d'accompagnement global à destination de personnes lourdement accidentées, pour favoriser une reconstruction efficace et de permettre un rebond dynamique vers une vie sociale et professionnelle épanouie.</p> <p style="text-align: right;">532 bénéficiaires</p>
En Passant par la Montagne		<p>Contribuer, en lien avec des structures sociales, à l'organisation de séjours en montagne pour des publics fragiles (personnes précaires, personnes handicapées, détenus, ...) et renforcer leur accompagnement socio-éducatif au-travers de « l'outil-montagne ». Les séjours permettent de travailler sur la gestion du risque, l'estime de soi, l'assiduité, le respect des règles ...</p> <p style="text-align: right;">415 bénéficiaires</p>
Drop de Béton		<p>Aider à la réalisation de courts séjours pour prolonger l'accompagnement socio-éducatif réalisé au cours de l'année auprès des jeunes et renforcer les dynamiques éducatives grâce au support « rugby ».</p> <p style="text-align: right;">537 bénéficiaires</p>
Fédération Française Handisport		<p>Emettre un appel à projets, ciblant les commissions et comités territoriaux de la FFH, afin de soutenir des séjours sportifs de 2 à 5 nuitées visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre le départ en vacances de personnes handicapées qui en sont éloignées, - Favoriser la pratique pérenne et encadrée d'activités sportives. <p style="text-align: right;">687 bénéficiaires</p>

JADE		<p>Mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement pour prévenir les risques psychosociaux liés à leur situation : décrochage scolaire, négligence de soins, désinsertion sociale.</p> <p style="text-align: right;">42 bénéficiaires</p>
LSR de l'Aude		<p>Soutenir l'organisation d'un séjour culturel et de loisirs pour favoriser le lien social de personnes retraitées à revenus modestes.</p> <p style="text-align: right;">221 bénéficiaires</p>
Raid'Aventure		<p>Permettre aux jeunes résidents des QPV de partir en vacances sur une base multi-activités à Dreux (28). Le sport est utilisé comme vecteur de sensibilisation vivre-ensemble, à la préservation de l'environnement. Vecteurs de civisme, de citoyenneté et de laïcité, les séjours sont encadrés par des policiers bénévoles et des éducateurs sportifs diplômés, contribuant à renouer le dialogue entre jeunes et police.</p> <p style="text-align: right;">2 385 bénéficiaires</p>
Réseau Passerelles		<p>Soutenir un plan de développement à moyen terme pour accompagner le développement d'une offre de séjours familiaux répondant aux attentes et contraintes des familles avec enfants lourdement handicapés.</p> <p style="text-align: right;">3 527 bénéficiaires</p>
Sud Nature Aventure		<p>Permettre aux jeunes résidents des QPV de partir en vacances sur une base multi-activités à Belflou (11). Le sport est utilisé comme vecteur de sensibilisation vivre-ensemble, à la préservation de l'environnement. Vecteurs de civisme, de citoyenneté et de laïcité, les séjours sont encadrés par des policiers bénévoles et des éducateurs sportifs diplômés, contribuant à renouer le dialogue entre jeunes et police.</p> <p style="text-align: right;">244 bénéficiaires</p>
Association Tourisme et Handicap		<p>Soutenir le développement de la seule marque d'Etat pour contribuer à une lisibilité fine de l'accessibilité des ERP Tourisme 4 principales déficiences : le handicap auditif, le handicap mental, le handicap moteur et le handicap visuel.</p> <p style="text-align: right;">Près de 4 000 structures labellisées</p>
UCPA Vacances Loisirs		<p>Favoriser l'accès de jeunes résidents des QPV à des séjours de vacances sportifs et éducatifs, en lien avec les structures sociales et de jeunesse partenaires ; soutenir le départ en séjours collectifs d'étudiants boursiers.</p> <p style="text-align: right;">1 492 bénéficiaires</p>
Ufolep		<p>Déployer appel à projets spécifique visant à favoriser la réalisation de vacances ludo-sportives pour les jeunes résidents des QPV et des publics spécifiques : jeunes protégés, femmes victimes de violences, ...</p> <p style="text-align: right;">2 822 bénéficiaires</p>

ANNEXE



ANCV
Direction des politiques sociales / Service Développement
Programme APV : bilan des dérogations 2022

1- Une démarche qui répond à une obligation légale et à des besoins en termes de pilotage

Le régime encadrant les programmes d'action sociale déployée par l'ANCV, voté par le Conseil d'administration lors de sa session du 23 novembre 2022, détermine les principes communs aux programmes d'aide à la personne, parmi lesquels :

« Tout projet de départ en vacances, en fonction des enjeux ou des situations qu'il recouvre, peut bénéficier d'une dérogation aux critères du régime décidés par le Conseil d'administration. Un bilan des dérogations est présenté annuellement au CA ou à la CAA selon leurs attributions respectives ».

Par ailleurs, le bilan annuel des dérogations contribue à nourrir des propositions d'ajustement du régime des APV, dans une dynamique d'écoute des parties-prenantes et d'amélioration continue.

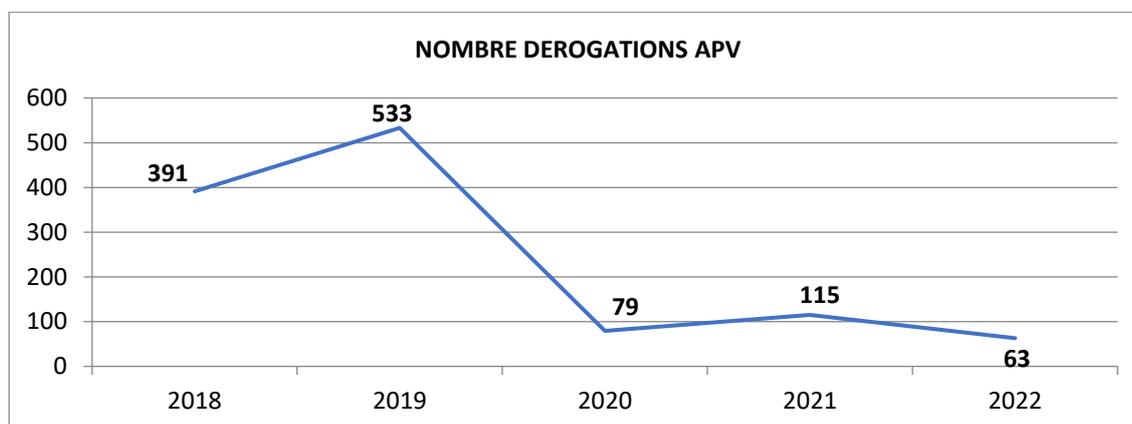
Ainsi, les bilans réalisés en 2018 et 2019 ont conduit à :

- Un déplafonnement du coût / journée / personne pour les personnes porteuses de handicaps,
- Un aménagement du formulaire, pour plus de précision dans la transmission et l'analyse des données,
- L'arrêt de l'anonymisation des demandes de dérogation.

Les bilans 2020 et 2021 ont amené, dans un contexte de persistance de crise sanitaire, à proposer au directeur général, après avis de la commission d'attribution des aides, l'assouplissement de certains critères pour 2022 : diminution des durées de séjours, allègement des obligations des co-financements, et ouverture des possibilités de cumul des aides.

2- Un niveau historiquement bas du nombre de demandes de dérogation reçues en 2022

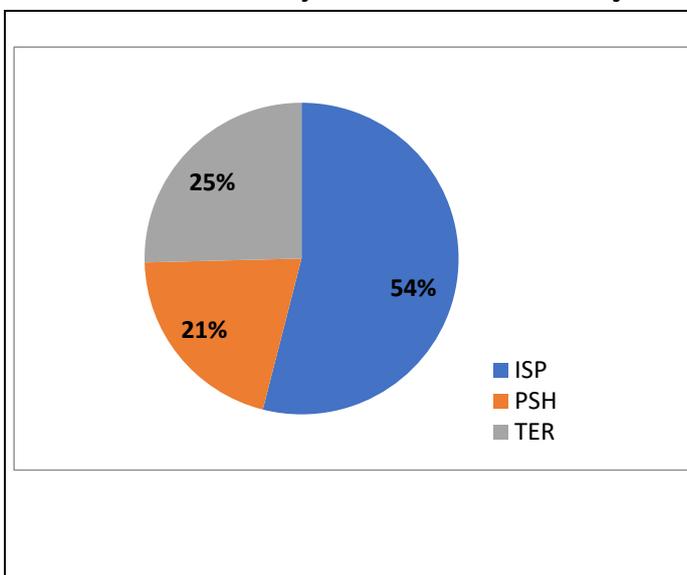
L'année 2022 a été marquée par une reprise de l'activité touristique avec un ralentissement de la crise sanitaire.



Les partenaires ont adressé **63 demandes de dérogation** en 2022, soit **une baisse de 45 %** par rapport au nombre de demandes reçues au titre de 2021 et représentent le plus faible nombre de demandes reçues depuis 2017.

Ce nombre très réduit de demandes s'inscrit pourtant en 2022 dans un contexte de reprise quantitative du programme après deux années d'inflexion marquées par la crise sanitaire.

a. Une majorité des demandes reçues concernent l'insertion socio-professionnelle ...



En 2022, les demandes de dérogations se décomposent comme suit :

- 34 demandes émanant de partenaires impliqués sur l'axe « insertion sociale et professionnelle des publics ».
- 16 demandes de la part de porteurs de projets relevant de « l'insertion des publics résidents sur des territoires fragiles » ;
- 13 demandes s'inscrivant dans le cadre de l'inclusion des personnes handicapées ;

Pour rappel, la proportion constatée des demandes concernant les PSH en 2019 était de 80% soit 426 demandes de dérogations, 5 % sur l'axe « Insertion sociale et professionnelle » (ISP), et 15 % pour l'axe « territoires fragiles ». Depuis 2020, les demandes sont majoritairement transmises par les intervenants de l'axe ISP.

b. ... et émanent d'un nombre limité de TDR

TDR	Nbes ddes 2020	% ddes 2020	Nbre ddes 2021	% ddes 2021	Nbre ddes 2022	% ddes 2022	Evol22-21 (valeur)
ACOD	2	3%	0	0%	0	0%	0
ACSC	3	4%	0	0%	3	5%	3
ALEFPA	1	1%	0	0%	0	0%	0
APF	1	1%	4	4%	0	0%	-4
ATD Quart Monde	2	3%	0	0%	0	0%	0
Aurore	3	4%	5	4%	3	5%	-2
CAF de Haute Loire	0	0%	2	2%	1	2%	-1
CCMSA	4	5%	1	1%	3	5%	2
Cnafal	1	1%	0	0%	0	0%	0
Croix Rouge	2	3%	0	0%	2	3%	2
EEDF	0	0%	7	6%	1	2%	-6
EMMAÛS	1	1%	0	0%	2	3%	2
FAS	11	14%	28	25%	15	24%	-13
FAS IDF	0	0%	1	1%	0	0%	0
FCSF	1	1%	0	0%	1	2%	1
Fédération Léo Lagrange	0	0%	0	0%	1	2%	1
FFAIMC	6	8%	15	13%	7	11%	-8
FFAIR	1	1%	0	0%	0	0%	0
Groupe SOS	2	3%	0	0%	0	0%	0
Habitat et Humanisme	7	9%	7	6%	4	6%	-3
JPA	0	0%	24	22%	0	0%	-24
Petits Frères des Pauvres	0	0	0	0%	1	2%	1
Restaurants du Cœur	1	1%	3	3%	5	8%	-2
Santé Mentale France	0	0%	0	0%	1	2%	1
Secours Catholique	1	1%	1	1%	0	0%	-1
Secours Populaire	19	24%	0	0%	0	0%	0
Solidarité Laïque	0	0%	0	0%	7	11%	7
Société Saint Vincent de Paul	0	0	2	2%	0	0%	-2
UFCV	0	0%	0	0%	5	8%	5
UNAFTC	1	1%	0	0%	0	0%	0
UNAPEI	7	9%	10	9%	0	0%	-10
Vacances et Familles	1	1%	0	0%	0	0%	0
Vacances Ouvertes	1	1%	3	3%	1	2%	-2
Voir Ensemble	1	0%	0	0%	0	0%	0

En 2022, 18 « Têtes de réseau » ont adressé des demandes de dérogations à la DPS, contre 15 en 2021. Cette année, aucune nouvelle TDR n'a sollicité la procédure de dérogations pour la première fois.

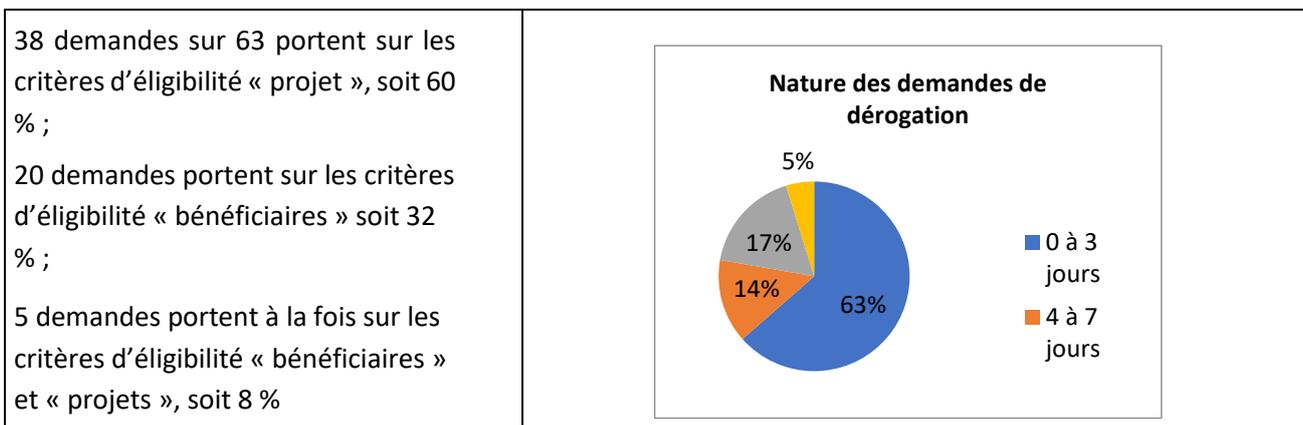
Parmi les TDR ayant sollicité l'Agence pour des dérogations :

3 sur 18 concentrent 46 % des demandes (29) : la Fédération des Acteurs de Solidarités (15 demandes), la FFAIMC (7 demandes), et Solidarité Laïque (7 demandes).

3. Objet des demandes de dérogation reçues en 2022

L'analyse de la nature des demandes de dérogations permet de comprendre les éventuels freins auxquels les partenaires sont confrontés dans la mise en place des séjours. La DPS peut ainsi évaluer les demandes et proposer une réponse adaptée aux besoins spécifiques des porteurs de projets.

Les demandes de dérogations portent sur les « projets », « les bénéficiaires », ou (les « bénéficiaires et projets »).



a. Les demandes reçues concernent essentiellement les critères d'éligibilité « projets »

38 demandes sur 63 portent sur les critères d'éligibilité « projet », soit 60 %.

Ces 38 demandes portent sur 7 critères de dérogations, parmi eux :

- **33 demandes (soit 83%) concernent la durée des séjours, dont :**
 - 27 concernent des demandes portant sur la réalisation d'excursions,
 - 5 pour des séjours supérieurs à 21 nuitées.

On note qu'aucune demande de dérogation concernant les excursions n'a été sollicitée par des partenaires PSH.

- **2 demandes portent sur une absence de co-financement**

b. Les demandes portant sur les critères d'éligibilité « bénéficiaires », moins nombreuses

20 demandes sur 63 portent sur les critères d'éligibilité « bénéficiaires » soit 32 %.

Parmi ces demandes de dérogation :

- **14 demandes, soit 71 %, portent sur des bénéficiaires dont le niveau de ressources est supérieur au plafond convenu ou dans l'incapacité de présenter un justificatif ;**
- **4 demandes concernent les bénéficiaires ayant déjà été soutenu par l'ANCV pour un projet vacances réalisé la même année ;**

➔ **Il faut souligner que depuis 2019, l'axe le plus sujet à demande de dérogation concernant les critères d'éligibilité « bénéficiaire », est celui portant sur le niveau de ressources et/ou l'absence de documents permettant d'en justifier**

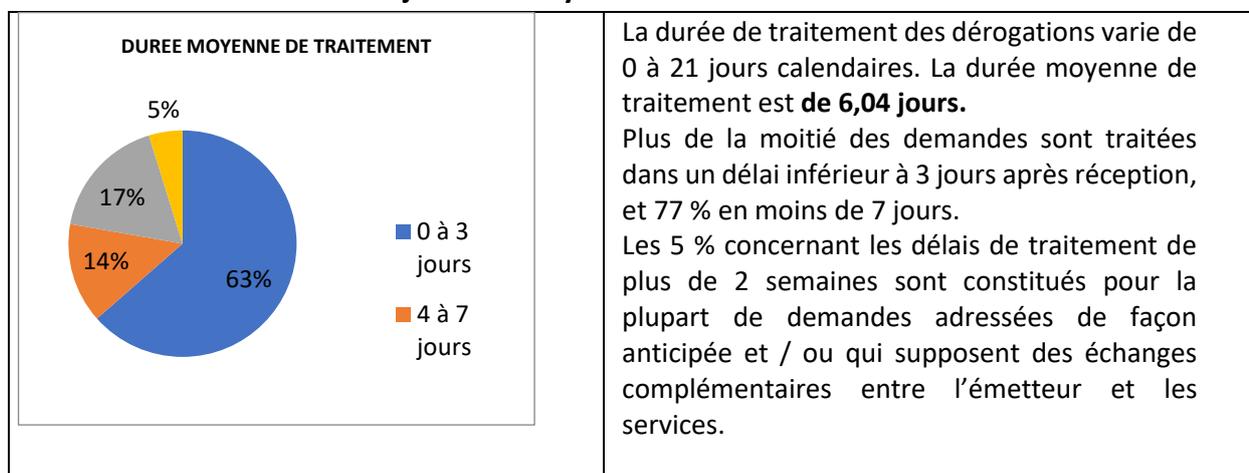
c. Synthèse sur les motifs présidant aux demandes reçues

	Détail critères	Tous projets	Dont ISP	Dont PSH	Dont TER
Critères projets	Nombre de projets	38	54 %	21 %	25 %
	Durée des séjours :	33	79 %	9 %	12 %
	-dont excursions :	27	89 %	0 %	11 %
	-dont + 21 jours	5	50 %	33 %	17 %
	Absence co-financement	6	0 %	100 %	0 %
Critères bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	20	9 %	77 %	13 %
	Revenus supérieurs ou pas de justificatif	14	11 %	78 %	11 %
	Plus d'un séjour en 2022 pour le même bénéficiaire	4	0 %	100 %	0 %

- ⇒ Cette année, la majorité des demandes (42 %) porte sur les excursions.
- ⇒ De nombreux projets se sont traduits par des courts séjours et n'ont pas donné lieu à des demandes de dérogation, du fait de l'aménagement par la commission du régime annuel.
- ⇒ Les autres critères font l'objet d'un niveau bien moindre de demandes.

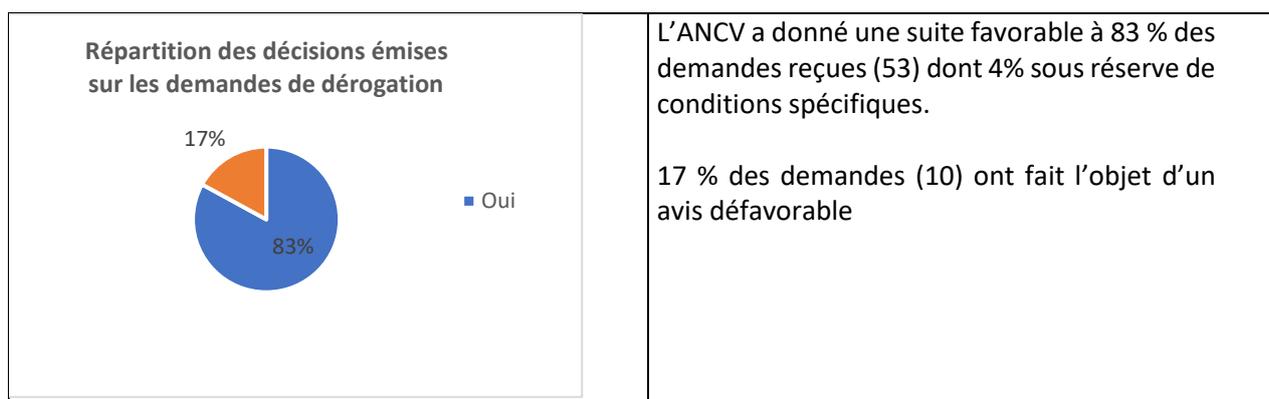
4. Traitement des demandes de dérogation

a. Un traitement sous 7 jours en moyenne



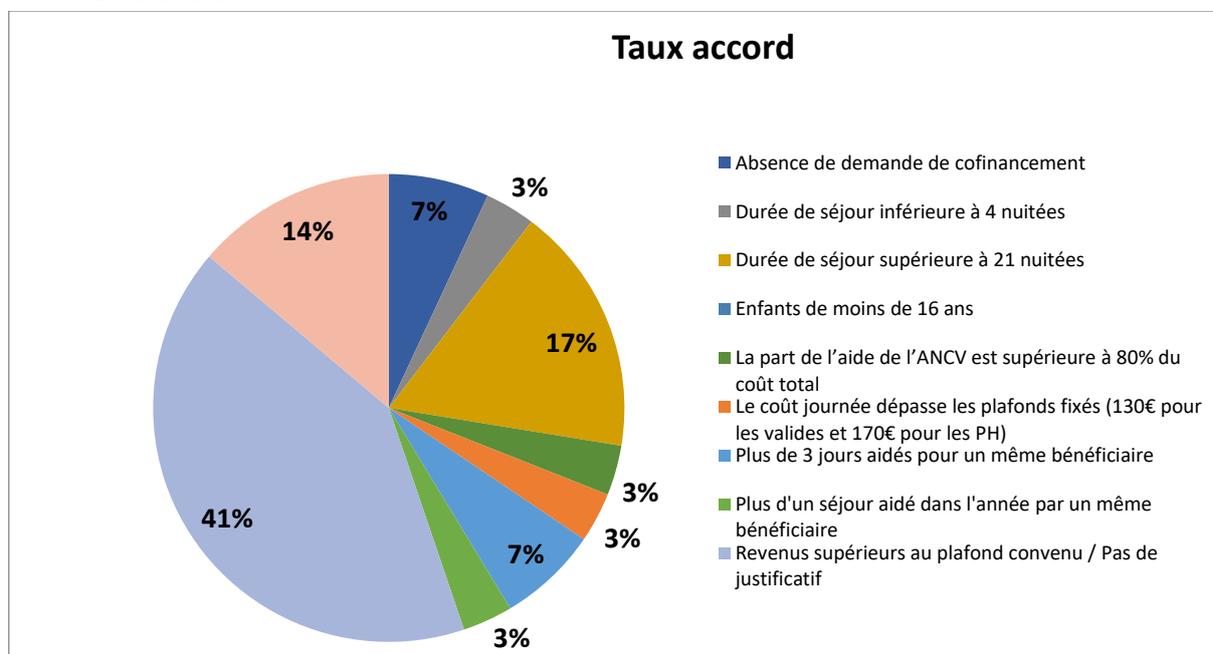
Une attention particulière est portée par les services pour réduire ces délais. Ils passent de 8 jours en moyenne en 2021 à 6 jours en 2022.

b. Suites données par les services



c. Analyse du traitement des demandes selon les motifs

c.1 Taux d'accord

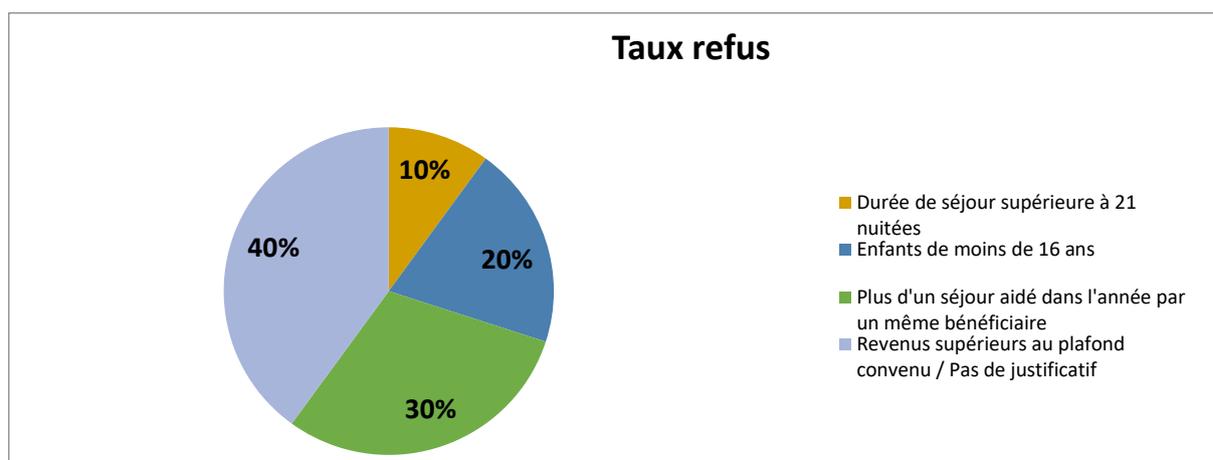


Les demandes de dérogation relatives aux excursions ont fait l'objet d'accord dans la totalité des cas. **Les services recommandent néanmoins de conserver le traitement de cette modalité dans un cadre dérogatoire pour maîtriser les conditions et modalités de ces excursions.**

Les demandes concernant les revenus supérieurs au plafond ou concernant le bénéficiaire n'ayant pas de justificatif ont fait l'objet d'un avis favorable pour 75 % des demandes.

Les demandes relatives à l'absence de co-financement ont toutes obtenu un avis favorable.

d. Analyse des refus



Parmi les 10 refus formalisés :

- 40%, soit 4 refus, ont été motivés par des ressources supérieures au plafond fixé pour des bénéficiaires ne semblant pas être éloignés des vacances
- 3 refus liés sur un cumul d'aides de l'ANCV non motivé.
- 2 refus lié à des séjours concernant uniquement des enfants de moins de 16 ans.
- 1 refus lié à une durée de séjour de plus de 21 jours sans motif justifiant une telle durée.

Tous les refus ont été motivés et agrémentés de conseils aux porteurs de projets pour favoriser la probabilité de concrétisation des futurs projets.

5. Conclusions et recommandations

Le nombre de demande de dérogations reçues en 2022 est historiquement bas et tend à démontrer une bonne adéquation entre les critères du programme et les attentes des parties-prenantes.

Le motif le plus fréquent de demande de dérogation concerne les excursions que la DPS recommande de maintenir dans un cadre dérogatoire.